

MINISTRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
des personnels de greffe -RHG1

Paris, le 25 juillet 2023

Circulaire - **Note**

N° téléphone : 01.77.22.86.86

Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON
MADAME LA PROCUREURE DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

N° Note : SJ-23-250-RHG1/25.07.23

Mots clés : Greffiers des services judiciaires

Titre détaillé : Nomination le 4 septembre 2023 de 350 candidats admis aux concours de greffiers des services judiciaires organisés au titre de l'année 2023 (session des 14 et 15 mars 2023)

Publication : *INTERNET - INTRANET - temporaire jusqu'au 30/03/2024*

Pièces jointes : - Liste principale des candidats admis au concours interne
- Liste principale des candidats admis au concours externe
- Liste des candidats admis au concours interne et externe à affectation locale (Guyane)
- Liste des candidats admis au concours interne et externe à affectation locale (Mayotte)
- Liste principale de la candidate admise au concours externe session 2022
- Liste des 6 candidats retenus par voie contractuelle



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services judiciaires

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 25 juillet 2023

LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES
COURS D'APPEL

MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES
LESDITES COURS
(TERRITOIRE HEXAGONAL ET OUTRE-MER)

Dossier suivi par :

Géraldine MANCINO - 01.70.22.86.86

Chef du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : Nomination le 4 septembre 2023 de 350 candidats admis aux concours de greffiers des services judiciaires organisés au titre de l'année 2023 (session des 14 et 15 mars 2023)

P.J. :

- Liste principale des candidats admis au concours interne
- Liste principale des candidats admis au concours externe
- Liste des candidats admis au concours interne et externe à affectation locale (Guyane)
- Liste des candidats admis au concours interne et externe à affectation locale (Mayotte)
- Liste principale de la candidate admise au concours externe session 2022
- Liste des 6 candidats retenus par voie contractuelle

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que seront nommés, en qualité de greffiers stagiaires, les candidats admis aux concours de recrutement dans le corps des greffiers des services judiciaires organisés au titre de l'année 2023, dont les noms figurent sur la liste jointe à la présente note.

Les nominations interviendront le 4 septembre 2023 pour les lauréats suivants :

- Liste principale interne : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 38^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Liste principale externe : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 296^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Liste principale interne CNAL Guyane : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 2^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Liste principale externe CNAL Guyane : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 7^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- Liste complémentaire externe CNAL Guyane : la candidate admise au 1^{er} rang
- Liste principale interne CNAL Mayotte : la candidate admise au 1^{er} rang
- Liste principale externe CNAL Mayotte : les candidats admis du 1^{er} rang jusqu'au 2^{ème} rang inclus, à l'exception des noms biffés sous réserve d'éventuelles renonciations à venir ;
- La candidate admise au concours externe session 2022
- Liste des 6 candidats retenus par voie contractuelle

Je porte à votre connaissance qu'il ne sera accordé aucune demande de report de nomination des lauréats susvisés.

Il convient de rappeler la note n° SJ-22-324-RHG4 du 31 octobre 2022, relative à l'appel et au recueil des candidatures en vue du concours cité en référence, qui précise : « **Les candidats sont informés qu'en application de l'article L325-37 du code général de la fonction publique, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination. Seuls les lauréats remplissant toutes les conditions d'accès au concours pourront être nommés** ».

Les pièces constitutives des dossiers administratifs de ces derniers ont déjà été communiquées par les candidats au bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1) de la sous-direction des ressources humaines des greffes.

Par délégation
P/Le directeur des services judiciaires,
La sous-directrice des ressources humaines des greffes,



Sylvie BERBACH